

Monsieur Serge ALEXIS
La Chapelle des Bois
69820 FLEURIE

Fleurie le 19/07/2017

Tel: 04 74 69 86 46
06 79 92 81 52
j.s.alexis@orange.fr

à
Madame la présidente du SYTRAL

SYTRAL
21, boulevard Vivier Merle
CS 63815
69487 LYON cedex 03

Objet : Enquête publique PDU : demande de prolongation du délai pour la remise du rapport.

Madame la Présidente,

L'enquête publique citée en objet s'est déroulée du 15 mai au 20 juin 2017. L'article L123-15 du code de l'environnement stipule que le commissaire enquêteur, ou, dans le cas présent, la commission d'enquête, doit rendre son rapport dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Ce même article prévoit que si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé par l'autorité organisatrice de l'enquête à la demande de la commission d'enquête.

Par la présente nous sollicitons donc de votre part un délai supplémentaire jusqu'au lundi 7 août.

Les raisons qui justifient cette demande sont liées au caractère exceptionnel de cette enquête : Un dossier conséquent, un nombre de lieu d'enquêtes très important (80) une première expérience d'enquête dématérialisée et un nombre de contributions approchant le millier.

Le calendrier depuis la fin de l'enquête et jusqu'à ce jour a été le suivant :

- Fin de l'enquête comme prévu le 20 juin
- Derniers registres « papier » transmis à la commission d'enquête le 26 juin
- Procès verbal de synthèse élaboré par la commission remis en main propre aux représentants du SYTRAL le 3 juillet (soit 8 jours après la réception des derniers registres conformément aux textes)
- Réponse du SYTRAL au procès verbal de synthèse transmis par internet le 18 juillet (soit 15 jours après la réception du PV de synthèse conformément aux textes)

Il reste à la commission à finaliser son rapport et à formuler ses conclusions sur la base des avis et des observations recueillies, et de son analyse personnelle sachant que les réponses du SYTRAL au PV de synthèse seront de ce point de vue particulièrement déterminantes.

En vous remerciant par avance de bien vouloir nous accorder ce délai supplémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Serge ALEXIS

Président de la commission d'enquête

